PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DES EMPRISES AU 5000e
Planche n°11

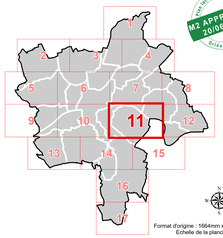

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 5000e

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés tels 1/2022/2022 (MAJ1), 19/01/2023 (MAJ2), 16/11/2023 (MS1), 20/06/2024 (MAJ4)
- Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M51), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Emprise de pleine terre

de 0% à 29,9%	de 30% à 69,9%	de 70% à 84,9%	85% et +

Emprise de pleine terre minimale à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette

En l'absence de valeur, l'emprise de pleine terre minimale n'est pas réglementée par le plan des emprises.

Exemple : **60** *signifie qu'au minimum 60% de l'unité foncière devra être couverte d'espace de pleine terre.*

Coefficient de biotope :
l'emprise de pleine terre peut être modulée par le coefficient de biotope

Emprise au sol

Emprise au sol maximale à respecter au titre du PLUM dont la valeur est fixée par l'étiquette

En l'absence de valeur, l'emprise au sol maximale n'est pas réglementée par le plan des emprises.

Exemple : **20** *signifie que l'emprise au sol maximale des constructions ne peut excéder 20% de l'unité foncière.*

Emprise au sol maximale à respecter fixée par le PPRI

Exemple : **cf PPRI** *signifie qu'il est nécessaire de se référer au Plan de Prévention des Risques pour connaître l'emprise au sol maximale des constructions.*

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

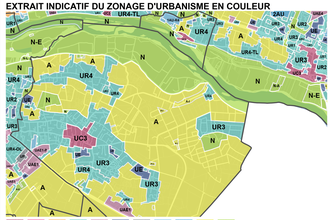

UC UB UF UR UAE UE UP 1AU 2AU A N

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

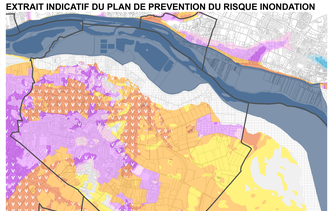

	Zone Urbaine Dense	Autre Zone Urbaine	Zone de Crue
Aléa moyen ou faible			
Aléa fort moyen			
Aléa fort / élevé			
Aléa très fort hauteur			
Aléa très fort vitesse			

Zone de dissipation d'énergie
Zone hors d'eau
Lit de la Loire

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

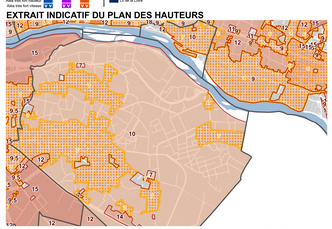

Hauteur au faîtage: R+1 R+2 R+3 R+4 R+5 R+6 R+7 R+8 R+9 R+10 R+11 R+12 R+13 R+14 R+15 R+16 R+17 R+18 R+19 R+20 R+21 R+22 R+23 R+24 R+25 R+26 R+27 R+28 R+29 R+30 R+31 R+32 R+33 R+34 R+35 R+36 R+37 R+38 R+39 R+40